



Rachat de contrat d'entretien

Par **fredoche67**, le **23/02/2011** à **20:30**

Bonjour,

Co-gérant d'une sarl dans le domaine de la maintenance en chauffage et climatisation, nous avons racheté en août 2010 un portefeuille de 1200 contrats à une société qui souhaitait arrêter le service après vente (cela faisait 3 ans que nous le faisions pour eux en sous traitance).

Début août 2010, le rachat conclu, nous avons adressé un courrier à l'ensemble des clients. aujourd'hui certain d'entre eux ne règle pas la facture du contrat d'entretien pretextant qu'il n'ont rien signé avec nous et qu'il ne nous doivent rien.

Ont-ils raison ? Le contrat d'entretien qu'ils ont signés avec la société qui nous a vendu ces contrat n'as t'il pas de valeur juridique ?

Par avance merci